



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mai 2022

Délibération N° 2022-25

L'an deux millé vingt-deux, le dix neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Madame Béatrice FALCOU Adjointe au Maire.

Etaient présents : B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, C. VORDY, C. BESSIEUX, L. DEPAUW, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, N. ALBIGES, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH et A. MOLINA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Absent excusé :

*Pouvoir : JY DUFAUD a donné pouvoir à N. HEREDIA
L. LOUIS a donné pouvoir à B. ORTIZ*

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : DM 1 BUDGET COMMUNE

Madame l'adjointe au Maire propose d'apporter les aménagements ci-après à la décision modificative n°1 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
INVESTISSEMENT				
Chapitre 022	47 000			
Art. 61521/011		17 000		
Art. 739221/014		30 000		
TOTAL	47 000 €	47 000 €	0	0

Madame l'adjointe au Maire apporte les éléments d'explication justifiant les augmentations et diminutions de crédits :

Madame l'adjointe au Maire propose au Conseil Municipal de voter cette décision modificative N°1.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 20 mai 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

L'adjoint au Maire,



JY DUFAUD